



Remboursement medical provoque par un accident non remboursable?

Par **ternisien**, le **20/10/2010** à **11:19**

Bonjour,

J ai 30 ans, j ai eu en 2005 un accident avec trauma cranien. J ai un avocat qui me defend. Je souffre d epilepsie qui est soignee et d un probleme d hormones de croissance severe isole du a l accident. Je n ai plus d hormone de croissance secretee. Ce dernier etant isole n est pas rembourse par la securite sociale et vaut cher par mois 1500 euros. Les endocrinologues me disent que c est pour cela que je commence a faire du diabete et que j ai des ennuis de santé. J attend depuis des mois de rentrer dans un protocole de soin mais toujours aucune nouvelle.

Un tribunal peut il exiger a une assurance adverse de me payer un traitement non remboursé par la sécu?

Merci

Par **chris_ldv**, le **20/10/2010** à **13:31**

Bonjour,

Le tribunal se prononce sur la réparation des dommages subis par la victime et peu importe que la Sécurité Sociale prennent en charge ou non le traitement correspondant.

Néanmoins il vous appartient via votre avocat et les experts médicaux d'établir un lien entre

votre état de santé actuel et l'accident.

Cordialement,

Par **ternisien**, le **20/10/2010** à **13:44**

ok merci

mesurant 1m 83 ... ils auront du mal a montrer que j avais auparavant des absences d hormones de croissance